



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 7 MAI 2015**

Présidence **Madame Claudia PERRIN**
Sont présents **42 Conseillères et Conseillers sur 54**

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 55 / 2015 Demande de crédit pour la rénovation du Temple**, adopté en séance de Municipalité du 30 mars 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1) d'accepter le préavis amendé comme suit :

1^{er} amendement : Proche entrée

De renoncer à la réfection du porche actuel et de procéder à l'implantation d'un nouveau porche dont l'intégration sera en harmonie avec le bâtiment. En ce sens, l'avis du SIPA pourra être requis, sans toutefois que celui-ci ait un caractère contraignant. Dès lors, le CFC incluant les travaux prévus pour le maintien du porche sera augmenté d'un montant de CHF 30'500.00.

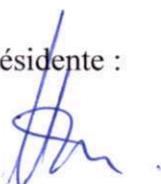
2^e amendement : Cadrans

De maintenir, non pas 1, non pas 3, mais bien 4 cadrans sur le clocher du Temple, ceci via une dépense supplémentaire d'un montant estimé de CHF 10'000.-, mais qui sera entièrement compensée via une partie de la subvention à recevoir de la part de l'EERV.

- 2) d'accorder un crédit de **CHF 658'000 TTC** représentant le montant total des travaux ;
- 3) de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courant ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- 4) d'amortir cette dépense sur une durée de 30 ans.

Ainsi délibéré en séance du 7 mai 2015.

La Présidente :



Claudia PERRIN



La secrétaire :



Eliane CARNEVALE